

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 



RAPPORT DE L'ÉTAPE 2

Date: 2 novembre 2022

Révision : 8 novembre 2022

1.0 Étape 2 : Réalisation des prestations

La deuxième étape du concours d'architecture pluridisciplinaire a débuté le 4 juillet 2022, avec la distribution des documents aux Finalistes pour la réalisation de leurs prestations. Quatre rencontres individuelles avec chaque équipe finaliste ont eu lieu sur le site du projet le 7 juillet. Les Finalistes ont pu assister à une présentation du projet réalisée par le représentant de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), Claude Toupin, chef de division culture et bibliothèques. Les présentations étaient suivies de périodes de questions-réponses, lesquelles ont été colligées et émises via un addenda à tous les Finalistes afin d'assurer que tous aient reçu la même information. Lors de ces rencontres, chaque Finaliste a pu bénéficier d'une visite des lieux guidée par Nicolas Hébert, bibliothécaire de l'arrondissement RDP-PAT. La conseillère professionnelle participait également à ces rencontres, elle a souligné certains éléments de l'encadrement du concours. L'équipe-projet de la Ville était présente pour répondre aux questions des Finalistes.

La période de questions-réponses de cette seconde étape s'est déroulée par correspondances écrites jusqu'au 19 août 2022. Les addendas #6 à #13 ont été émis pendant cette période.

Les prestations des Finalistes ont été reçues dans la limite permise au règlement, soit au plus tard le 13 septembre 2022, 13h30. Suite à leur examen de conformité, les quatre prestations ont été transmises aux membres du Comité technique et du Jury.

2.0 Travaux du Comité technique

Les membres du Comité technique se sont réunis le 4 octobre 2022 pour le partage des analyses que chaque membre a préalablement réalisées. Avant les auditions, un rapport regroupant l'ensemble de ces analyses a été transmis au Jury, et aux Finalistes de façon partielle selon la part dédiée à chaque équipe. Les membres du comité présents sont les suivants :

	<u>Discipline analysée :</u>
Yann Lessnick , chef de division urbanisme – permis et inspection, RDP-PAT	Règlementation municipale
Dominique Baril , architecte paysagiste, RDP-PAT	Architecture du paysage
Virginie Fortin Dapozzo , architecte, CGA architectes	Program. architecture générale
Martin Loïselle , conseiller aménagement, Ville	Accessibilité universelle
Nicolas Hébert , bibliothécaire, RDP-PAT	Bibliothéconomie
Jean-Philippe Décarie , conseiller en ressources documentaires, Ville	Bibliothéconomie, ADS+
Donald Hubert , agent développement loisirs, RDP-PAT	Programmation loisirs et communautaire
Maryse Dumouchel , agente culturelle, RDP	Programmation culturelle
Jessica Huneault , designer	Expérience usagers
Buu Levan , ingénieur, Ville	Structure
Charles Julien , ingénieur, transition écologique, Ville	Électromécanique, efficacité énergétique
Jérôme Tremblay , économiste, GLT+	Analyse budgétaire

Le Jury a souligné son appréciation du travail colossale et détaillé réalisé par le Comité technique.

3.0 Auditions des Finalistes et délibérations du Jury

Les auditions ont eu lieu publiquement devant le Jury, au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies le 25 octobre dernier, en soirée. L'évènement était également webdiffusé en direct sur la chaîne Youtube de l'arrondissement RDP-PAT. Les délibérations du Jury se sont déroulées à huis clos le lendemain à la bibliothèque de l'arrondissement Rivière-des-Prairies.

Tous les membres du Jury avaient préalablement reçu les prestations des Finalistes et le *Rapport sur les travaux du Comité technique*.

Madame Sylvie Perrault, nommée Présidente du Jury lors de la première étape, est reconduite comme présidente pour cette deuxième étape, selon les règles du concours. Les membres du Jury présents pour ces deux journées sont, par ordre alphabétique :

- **Étienne Bernier**, architecte, Agence Spatiale
- **Ismaila Camara**, ingénieur, Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
- **Maya El Kheir**, architecte, Ville de Montréal
- **Caroline Lajoie**, architecte, CIRCUM.ARCHITECTURE
- **Ford McKeown Larose**, danseur et directeur artistique, Forward Movements

- **Sylvie Perrault**, architecte, Perrault Architecture
- **Jenny Salgado**, musicienne et artiste multidisciplinaire
- **Peter Soland**, architecte, architecte paysagiste et designer urbain, Civiliti
- **Claude Toupin**, chef de division culture et bibliothèques, Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

L'ordre des présentations par les Finalistes avait préalablement été tiré au sort. Les auditions se sont donc déroulées dans l'ordre suivant :

- **Affleck de la Riva architectes | Coarchitecture**
En ingénierie : **LGT inc**
En architecture du paysage : **François Courville**
- **Anne Carrier Architecture | Groupe A**
En ingénierie : **Les Services EXP inc**
En architecture du paysage : **WAA Montréal**
- **Atelier Big City + Cimaise**
En ingénierie: **VINCI Consultants, Geniex et Ambioner**
En architecture du paysage : **Catalyse Urbaine**
- **ACDF Architecture**
En ingénierie : **Marchand Houle et ass, ELEMA Experts-conseils et Dupras Ledoux**
En architecture du paysage : **Stantec**

Au lendemain des présentations, et en présence de la conseillère professionnelle, tous les membres du Jury étaient présents et ils ont procédé aux discussions et évaluations afin de sélectionner le projet lauréat.

Une personne a assisté aux délibérations du Jury à titre d'observateur, soit :

Andrée Marcil, gestionnaire immobilier, chargée de projet
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

Le Jury a tenu des discussions détaillées sur les quatre propositions et en regard des six critères de jugement établis au règlement, soient :

- **Participation de la proposition à l'intégration de la vision et des 9 principes directeurs du projet** : le projet doit être un milieu de vie novateur pour un tel équipement municipal, il doit favoriser la collaboration, les rencontres, l'inclusion, la participation, l'équité, l'accessibilité et l'adhésion au lieu;
- **Signature du projet** : participation du projet à la mise en valeur de l'environnement naturel du site selon les trois thématiques supportant la vision du projet : la nature, la rivière et la randonnée; parti architectural clair permettant au lieu de devenir un élément phare dans la communauté;
- **Respect du Programme fonctionnel et technique** : flexibilité, polyvalence et potentiel d'évolution des espaces; atteinte des objectifs du programme par l'organisation spatiale proposée;

- **Qualité des solutions proposées en ingénierie** : intérêt des solutions proposées par rapport aux efforts à investir pour les construire et pour les opérer;
- **Mesures pour l'atteinte des objectifs de certification LEED v4 Or et de la Norme BCZ-Design v2** : pertinence et efficacité des moyens déployés pour l'atteinte des objectifs liés à la transition écologique et au développement durable;
- **Faisabilité budgétaire** : à l'égard de l'objectif budgétaire visé par la Ville et en considération des analyses du Comité technique.

Le membres du Jury ont procédé d'abord par leur partage des évaluations individuelles par projet et dans l'ordre suivant des équipes:

- **ACDF Architecture**
- **Atelier Big City + Cimaïse**
- **Anne Carrier Architecture + Groupe A**
- **Affleck de la Riva architectes | Coarchitecture**

Les commentaires recueillis sur chacune des propositions apparaissent dans les quatre sections suivantes.

4.0 Projet de l'équipe : ACDF Architecture



- Ce Finaliste propose un projet fort différent de l'approche conceptuelle présentée à la première étape du concours. Les réflexions de l'équipe l'ont amené à développer un bâtiment des plus compacts afin de répondre aux exigences de développement durable émises par la Ville.
- Le Jury y reconnaît une préoccupation social porteuse dans cette proposition. Toutefois, le détour de cette démarche semble avoir provoqué un manque de temps puisque le projet est moins développé et moins bien résolu dans son ensemble. Il ne reflète pas la passion de son concepteur.
- L'insertion au Pôle Espace Rivière démontre un objet architectural déposé sur le site, on n'y sent pas son attache réelle. Les aménagements paysagers sont plutôt pauvres. La topographie du site ne semble pas être maîtrisée.
- Le volume à échelle humaine est apprécié mais sa façade sur le boulevard Perras est plutôt intimidante pour le marcheur qui longe cette paroi.

- Le Jury questionne le geste de faire une ouverture importante et une place publique du côté du boulevard Rodolphe-Forget, au détriment d'une présence significative sur le boulevard Perras. Ce geste, tels des bras ouverts vers le boulevard Rodolphe-Forget, amplifie le sentiment de fermeture vers le boisé du côté opposé.
- L'utilisation de la maçonnerie est appréciée pour introduire les différentes identités culturelles. Cependant, son agencement en damier résulte en un traitement architectural monochrome plutôt générique, sans identification spécifique au quartier.



- Le Jury considère que l'expérience spatiale des lieux ne permet pas une appropriation significative ni une adhésion par les citoyens. Bien que l'utilisation du bois à l'intérieur et l'intégration d'un arbre soit appréciées, cela n'est pas suffisant pour la création d'ambiances accueillantes et chaleureuses recherchées.
- Dans un contexte de nordicité, le Jury aurait souhaité voir la place publique extérieure se transposer significativement à l'intérieur.
- Le Jury souligne les lacunes importantes en regard du respect du PFT. Notamment, les usages reliés à la salle de spectacle et ceux reliés à la bibliothèque présentent une cohabitation non fonctionnelle, voire nuisible pour ces deux secteurs. Les ajustements potentiels requis seraient importants et majeurs.
- La stratégie structurale proposée est très appréciée par le Jury. Les solutions des autres disciplines en ingénierie sont très peu détaillées.
- Les intentions soutenues pour l'atteinte des objectifs de certification LEED et BCZ-Design sont remarquées par le Jury. Il qualifie cette proposition comme étant celle qui est la plus propice à l'atteinte de ces objectifs et exigences de la Ville.
- Compte tenu du rapport technique, la faisabilité budgétaire de ce projet est mise en doute par le Jury malgré les solutions proposées par le Finaliste pour atteindre cette exigence de la Ville.

5.0 Projet de l'équipe : Atelier Big City + Cimaise



- Ce Finaliste propose un projet ayant des couleurs vives, une chaleur et un accueil des plus invitants, rejoignant ainsi la communauté de cet arrondissement. La signature du concepteur est ici reconnue et qualifiée très appropriée pour le milieu.
- Malgré un parti architectural plutôt flou selon certains membres du Jury, tous apprécient le caractère attrayant, humain et accessible de ce projet, et ce, dès l'entrée principale à l'extérieur par un parvis généreux. Cet espace favorise les rassemblements extérieurs et l'adhésion du public à Espace Rivière.
- L'impact social positif potentiel est bien ressenti dans ce projet.
- Son organisation intérieure et extérieure permet une bonne animation visible de la rue, et renforce ainsi son caractère invitant.
- Le Jury s'interroge sur la volumétrie imposante de l'édifice et de son implantation considérable par l'occupation au sol de presque la totalité du site disponible. Certains membres du Jury déplorent la coupure conservée avec le boulevard Perras, par le surbaissement du sol, et créée par l'occupation en sous-sol d'espaces ayant besoin d'un éclairage naturel.
- Le stationnement ouvert et le mur en partie aveugle crée une rupture de lien avec l'école adjacente.
- Bien que le rendu soumis par l'équipe-finaliste soit difficile de bien le visualiser, l'utilisation de la maçonnerie est judicieuse pour l'intégration de l'édifice dans ce secteur.
- Ce projet est le mieux adapté aux conditions nordiques par son parvis et sa terrasse au toit à l'abri des vents, la rendant appropriable en hiver.
- Le Carrefour est composé d'un atrium simple et généreux dans lequel on ressent un chaos organisé très intéressant avec une signalisation appropriée. Il invite à la promenade, à la détente et au flânerie. Cependant, le Jury s'interroge sur la confusion que peut créer l'abondance d'éléments divers présents dans cet atrium, ainsi que sur la façon dont vieilliront tous ces éléments dans le temps.
- Cet atrium généreux crée toutefois des circulations complexes et des espaces plutôt coincés aux étages, ainsi que certaines inquiétudes sur la performance acoustique de ce volume.



- L'approche ludique de la proposition invite à l'exploration et à la promenade intérieure. La disposition des escaliers colorés encourage les découvertes dans le plaisir d'un parcours non défini.
- Le Jury souligne le bon contrôle des espaces calmes et des espaces dynamiques. Il apprécie particulièrement l'ambiance du Pôle famille et la terrasse accessible depuis l'espace-café.
- Le positionnement de la salle de spectacle complexifie le parcours pour s'y rendre. Les avis sont partagés à cet effet. D'une part, le parcours permet la découverte des lieux; et son positionnement, près du boisé, est approprié selon le Jury. D'autre part, depuis l'entrée principale, la destination est plutôt éloignée avec un parcours sinueux.
- Plusieurs ajustements sont nécessaires afin de rendre la fonctionnalité des lieux optimale, notamment pour le Pôle des arts de la scène.
- L'équipe a su oser l'application de mesures exemplaires quant au développement durable. Cependant, il aurait été souhaitable de voir un meilleur travail interdisciplinaire à cet effet.
- C'est le seul projet qui propose la conservation de la structure du bâtiment existant. Bien que cette décision puisse défavoriser la flexibilité des lieux, le Jury souligne ce geste responsable, de même que le recyclage des matériaux de la déconstruction. La stratégie structurale adoptée apporte plusieurs défis techniques à contrôler.
- Ce Finaliste a démontré la faisabilité budgétaire de son projet selon l'exigence de la Ville à cet effet.

6.0 Projet de l'équipe : Anne Carrier Architecture + Groupe A



- Ce Finaliste propose un projet dont les références historiques recherchées et associées à l'évolution du site sont très appréciées par le Jury.
- Les grandes forces du projet résident dans son aménagement extérieur et les connexions du site avec son environnement. Cette proposition fait évoluer le Pôle Espace Rivière de façon très dynamique, elle fait vivre Espace Rivière.
- Malgré les difficultés perçues quant à l'accessibilité universelle, le design urbain et l'étalement du projet sur le site sont très appréciés.
- L'excellente compréhension du site n'est pas en phase avec l'architecture proposée. Sa signature est plutôt générique, l'édifice pourrait être ailleurs que dans Rivière-des-Prairies. Son caractère froid et austère ne ressemble pas à la communauté de l'Arrondissement. Le Jury doute de l'adhésion au lieu par les citoyens et de l'élargissement attendu du bassin de la clientèle.
- Par sa matérialité plutôt froide, le traitement architectural présente un aspect institutionnel plutôt que communautaire, ce qui ne favorise pas l'inclusion et l'appropriation des lieux par la population. Le Jury sent davantage la mise en valeur de l'architecture plutôt que la mise en valeur des usagers du quartier.
- La fragmentation du programme en volumes distinctifs permet le traitement intéressant des quatre façades principales. Cette même fragmentation crée une complexité de volumes présentant des espaces enclavés, perdus et parfois intimidant, tel l'escalier extérieur cheminant entre deux murs aveugles.
- L'organisation intérieure ne favorise pas l'invitation à entrer car l'animation est peu perceptible de la rue, plus particulièrement du côté du boulevard Rodolphe-Forget sur lequel le marcheur longe des murs aveugles en grande partie.
- L'endroit inspire le calme plutôt que le bruit. Il semble être dédié aux gens habitués aux grands espaces culturels institutionnels. L'objectif d'un design centré sur l'humain n'est pas atteint.



- Les multiples parcours extérieurs-intérieurs-extérieurs possibles permettent une belle porosité tout en favorisant une fréquentation impromptue. Cependant, les ambiances intérieures n'incitent pas au flânerie et à la détente.
- Malgré l'isolement du Pôle vie active, l'organisation intérieure est bien résolue et présente un enchaînement fonctionnel des différents pôles. La flexibilité des lieux est toutefois mise en doute.
- Le Carrefour, de forme allongée, semble plutôt coincé entre plusieurs fonctions, il ne collabore pas aux rassemblements et aux ambitions de l'ensemble du programme du projet.
- Les propositions techniques démontrent une belle cohésion interdisciplinaire.
- L'équipe présente de bonnes propositions pour atteindre les objectifs de développement durable, mais en même temps, le concept de base, soit la fragmentation va à l'encontre de ces efforts.
- Compte tenu du rapport technique, la faisabilité budgétaire de ce projet est mise en doute par le Jury même si les solutions proposées par le Finaliste pour y arriver semblent acceptables. Le concept d'un volume fragmenté contribue à l'augmentation des superficies d'enveloppe du bâtiment. Une rationalisation des coûts risquerait d'altérer le cœur du concept.

7.0 Projet de l'équipe : Affleck de la Riva | Coarchitecture



- Le Finaliste présente une proposition en continuité avec son approche conceptuelle de la première étape du concours.
- Le Jury doute d'un réel lien site-concept par l'analogie à la géologie présentée par ce Finaliste. Mais une fois acceptée, l'analogie soutient bien cette proposition cohérente en référence à la montagne, à la falaise et au magma. On aime la thématique « faire de l'immeuble l'environnement ». On y voit le développement de repères visuels pour les gens de l'Arrondissement. Et en ce sens, les strates, la coloration et la matérialité sont appréciées. La démarche est intéressante mais nécessite des explications pour bien l'apprécier.
- On reconnaît le caractère unique du projet, il est dédié à ce site de Rivière-des-Prairies et nulle part ailleurs. De plus, il s'implante de façon autonome sur le site et il se mêle efficacement aux volumes environnants.
- Sa présence imposante dans le quartier est assumée et sa présence sur rue est ramenée à l'échelle humaine par son large parvis orangé sur le boulevard Perras. L'animation publique et culturelle y est bien sentie, malgré une paroi plutôt rigide en hauteur sur ce côté. Le parement métallique utilisé pour la double peau suscite un certain questionnement quant à sa pérennité. On note également une certaine révision nécessaire de celle-ci afin de bien gérer les ouvertures qui y sont pratiquées.
- Le Jury souligne le lien recréé avec la rue par l'élimination de la cavité existante entre le trottoir sur Perras et le bâtiment. Il déplore toutefois l'austérité des murs aveugles du côté Rodolphe-Forget. L'aménagement en talus au nord permet d'éviter une certaine cassure avec l'environnement en raison de l'aménagement du stationnement couvert.
- La présence de l'eau sur le site et sur les toits est très intéressante. Le Jury doute que la végétation soit réellement aussi luxuriante que celle présentée dans les dessins. Les périodes de sécheresse et d'absence d'eau sur les toits exigent un choix judicieux des végétaux.
- Le Jury apprécie les deux espaces publics extérieurs qui sont présentés en complémentarité et sans être sur rue. Il souligne également la qualité des terrasses extérieures aux toits, malgré une utilisation hivernale moins favorable.

- L'accueil est convivial, chaleureux et l'orientation intérieure y est facile et intuitif. L'échelle humaine, la coloration et le caractère ludique des lieux, notamment la glissade, sont très appréciés.
- Les avis sur le concept de la galerie marchande sont partagés. D'un côté, on ne souhaite pas que les gens viennent consommer, mais qu'ils viennent plutôt apprécier. D'un autre côté, on y reconnaît une bonne stratégie d'adhésion au lieu de la jeune clientèle et la mise en place de conditions favorables aux rassemblements et au flânage.



- Le Jury souligne le plaisir de redonner l'espace construit aux gens en leur permettant l'occupation d'espaces lumineux à chaque étage et ayant des vues lointaines vers la rivière. Les accès aux terrasses contribuent également au plaisir de fréquenter Espace Rivière.
- Les plans de chaque niveau sont clairs, libres, simples et les circulations y sont fluides. On y reconnaît la flexibilité des espaces proposés.
- L'organisation spatiale des différents pôles permet d'atteindre des destinations d'intérêts à chaque bout de parcours.
- L'équipe présente de très bonnes réponses au programme fonctionnel malgré certaines lacunes, lesquelles n'inquiètent pas le Jury compte tenu de la grande flexibilité des espaces et des ajustements potentiels possibles. On questionne également le positionnement de l'espace-café au niveau 0.
- Le Jury souligne une bonne maîtrise des stratégies proposées en génie. L'équipe doit tout de même faire face à des défis techniques importants, telle la gestion des toitures-cascades et de la gestion de l'eau sur l'enveloppe du bâtiment.
- Les mesures proposées en développement durable et pour l'atteinte de la certification visée sont intéressantes. On apprécie notamment le recyclage de la brique pour la formation d'un accumulateur thermique et la récupération de la structure existante pour réaliser la structure du toit du stationnement.
- Le Finaliste propose une alternative à la géothermie exigée. Le Jury reconnaît cet écart avec le PFT mais il considère les arguments soutenus des concepteurs.
- Ce Finaliste a démontré la faisabilité budgétaire de son projet selon l'exigence de la Ville à cet effet.

8.0 Discussions libres

Après ces discussions et réflexions sur chacun des projets présentés par les Finalistes, les membres du Jury ont convenu de faire un tour de table pour indiquer le rang donné aux projets selon leur appréciation personnelle et en regard des critères établis. Cet exercice a permis de constater que tous étaient d'accord sur le fait que le projet présenté par l'équipe d'ACDF Architecture recevait, dans l'ensemble, une évaluation le plaçant au quatrième rang.

Les projets de l'équipe Aflleck de la Riva | Coarchitecture et de l'équipe d'Atelier Big City + Cimaise suscitent beaucoup d'intérêts des membres du Jury et reçoivent de très bonnes évaluations individuelles.

Quant au projet de l'équipe d'**Anne Carrier Architecture + Groupe A**, les évaluations sont partagées et les membres du jury souhaitent échanger davantage sur les forces et les faiblesses de ce projet. Ils ajoutent les commentaires suivants :

- Cette proposition présente une très belle réponse à l'énoncé de vision du projet, elle agit comme levier à la requalification du site et à l'évolution concrète du Pôle Espace Rivière.
- Un axe fort est créé entre le boulevard Perras et la nouvelle ruelle.
- Les principales forces de l'aménagement extérieur sont situées hors site, et donc à la charge de la Ville dans un autre projet à venir et à définir.
- Le fonctionnement des espaces est très respectueux des exigences du PFT.
- Le Pôle des arts de la scène est bien maîtrisé et démontre une fonctionnalité exemplaire.
- La proposition démontre une incompréhension de l'identité culturelle recherchée et du caractère rassembleur du programme.
- Les risques d'altération du concept afin d'atteindre les objectifs budgétaires sont très élevés.

Après ces échanges, les membres du jury conviennent que l'évaluation globale de ce projet ne pourrait atteindre le premier rang. Il est donc écarté des discussions pour la suite des évaluations.

Le Jury est très partagé dans l'évaluation des projets des équipes Aflleck de la Riva | Coarchitecture et d'Atelier Big City + Cimaise. Il est convenu de discuter davantage sur ce qui les distingue en regard des critères d'évaluation.

Les membres du jury ajoutent les commentaires suivants concernant le projet présenté par **Aflleck de la Riva | Coarchitecture** :

- On note une belle et cohérente évolution avec l'approche conceptuelle de la première étape.
- La coloration orangée est appréciée.
- La circulation est fluide.
- On descend à la salle de spectacle, à la boîte noire, un geste logique.
- Présence d'espaces de vie généreux.
- L'expérience générale de l'utilisateur y est très appréciée.
- Les aménagements démontrent une grande flexibilité.
- Le bâtiment renoue avec le boulevard Perras par l'élimination de la cavité dans le sol, mais la coupure au nord avec l'environnement est considérable.

- Les mesures appliquées en développement durable sont appréciées.
- L'analogie à la géologie n'est pas spécifique à l'historique du site, mais la singularité du concept est reconnue.
- La volumétrie du bâtiment est en adéquation avec la topographie du site.

Les membres du Jury ajoutent les commentaires suivants concernant le projet présenté par **Atelier Big City + Cimaïse** :

- L'évolution de l'approche conceptuelle de la première étape est moins marquée car le projet y était déjà très défini.
- La coloration diversifiée apporte une chaleur indéniable au projet.
- La circulation est complexe mais intéressante à certains égards.
- La salle de spectacle est bien positionnée.
- Le grand atrium implique des espaces plutôt coincés à certains endroits.
- L'expérience générale de l'utilisateur y est très appréciée.
- La barrière entre le bâtiment et le boulevard Perras est recrée par la cavité dans le sol, mais le parvis généreux et bien éclairé peut équilibrer ce lien avec la rue.
- Les mesures appliquées en développement durable sont appréciées.
- La signature du concepteur est bien appropriée à l'identité de l'Arrondissement.
- Les lignes verticales de brique sur quatre étages sont imposantes.

9.0 Désignation du lauréat


Après ces échanges supplémentaires, le tour de table permet de constater que les évaluations sont encore très partagées. Les membres du jury ont donc voté selon leur appréciation globale des deux projets et le projet de l'équipe Affleck de la Riva | Coarchitecture a remporté une meilleure évaluation pour la majorité des membres du Jury. Toutefois, les neuf membres du Jury ont tous confirmé la nomination du lauréat et recommandent au promoteur, la Ville de Montréal, l'équipe pluridisciplinaire :

- **Affleck de la Riva | Coarchitecture**
En ingénierie : **LGT inc**
En architecture du paysage : **François Courville**

Rédigé par :


Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :


Sylvie Perrault, Présidente du Jury
Architecte
Perrault Architecture

Au nom de tous les membres du Jury :

Étienne Bernier
Architecte
Agence Spatiale

Ismaila Camara
Ingénieur, Arrondissement Rivière-
des-Prairies – Pointes-aux-Trembles

Maya El Kheir
Architecte
Ville de Montréal

Caroline Lajoie
Architecte
CIRCUM.ARCHITECTURE

Ford McKeown Larose
Danseur et directeur artistique
Forward Movements

Peter Soland
Architecte
Civiliti

Jenny Salgado
Musicienne et artiste multidisciplinaire

Claude Toupin, chef de division
Culture et bibliothèques, Arrondissement
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles